

RENTREE SCOLAIRE 2013-2014

CARTE SCOLAIRE 1er DEGRE PUBLIC

Les décisions de carte scolaire: la méthode

A l'issue des échanges conduits lors du Conseil départemental de l'Education nationale du 11 février et de la réunion du comité technique spécial du 21 février, les mesures prises, en nombre plus limité que les années précédentes, prennent en compte l'évolution des effectifs, en hausse ou en baisse selon les secteurs et les écoles. Appuyées sur des prévisions d'effectifs, ces décisions restent susceptibles de modifications. C'est pourquoi un point d'étape sera réalisé en juin prochain et un ajustement des mesures effectué à la rentrée scolaire 2013, à l'observation du nombre d'élèves présents dans les écoles du département.

Le contexte démographique : près de 56 300 élèves attendus

Pour la 6ème année consécutive, les écoles du Finistère verront leurs effectifs diminuer à la rentrée prochaine. Mais, si cette érosion est continue, elle est désormais plus faible : après une perte d'environ 500 élèves à la rentrée 2011, puis de 360 à la rentrée 2012, la baisse attendue est de 200 élèves pour septembre 2013. Cependant, et pour la première fois depuis plusieurs années, le département du Finistère ne perdra aucun poste en 2013/2014.

Les priorités départementales :

La scolarisation des enfants de 2 à 3 ans est préservée

Les écoles finistériennes pourront continuer d'accueillir, comme elles le font aujourd'hui, les enfants de moins de 3 ans. Ceux-ci sont scolarisés à hauteur de presque 40 % de la classe d'âge, soit pour l'ensemble du département un taux allant déjà au-delà de l'objectif de 30 % fixé par le Ministre de l'Education nationale pour les seuls territoires prioritaires.

La filière bilingue poursuit son développement

Premier département de l'académie pour la scolarisation des enfants dans le réseau français/breton, le Finistère compte, dans les écoles publiques, 122 classes bilingues. Ce nombre, en progression régulière, sera abondé de 10 postes à la rentrée prochaine, dont 3 postes supplémentaires de remplaçants bilingues qui contribueront à assurer la continuité de l'enseignement en langue bretonne, en cas d'absence du maître titulaire de la classe.

Le dispositif "plus de maîtres que de classes"

Mesure importante de la rentrée 2013 au plan national, prioritairement destinée aux élèves de CP et CE1, ce dispositif permettra d'accompagner dans leurs apprentissages scolaires les enfants en difficulté, dans les territoires urbains de l'éducation prioritaire. Il sera mis en oeuvre sur projet grâce aux enseignants exerçant déjà dans ces écoles, aux côtés des maîtres titulaires d'une classe. D'autres écoles pourront également bénéficier de ce dispositif: ainsi celles de Cléder (éducation prioritaire) ou de Guimaëc sont concernées.

I - FERMETURES DE POSTES EN CLASSE

1 - Ecoles maternelles

BREST	Ferdinand Buisson	0,5 restent 4 postes
BREST	Kerargaouyat	0,5 restent 3 postes
CONCARNEAU	Lanriec	1,0 4ème poste
DOUARNENEZ	Victor Hugo	1,0 4ème poste

2 - Ecoles élémentaires

ERGUE-GABERIC	Lestonan	1,0 6ème poste
SAINT-POL-DE-LEON	Jean Jaurès	1,0 5ème poste
SAINT-YVI	du Bourg	1,0 7ème poste

3 - Ecoles primaires

BREST	Le Questel	1,0 10ème poste
CLEDER	Per Jakez Hélias monolingue	0,5 restent 4,5 postes dont 0,5 au titre du dispositif "plus de maîtres que de classes"
EDERN	du Bourg	1,0 9ème poste
GUIMAEAC	du Bourg	0,5 restent 4,5 postes dont 0,5 au titre du dispositif "plus de maîtres que de classes"
LA MARTYRE	du Bourg	1,0 4ème poste
LANDELEAU	Roz Aon	1,0 4ème poste
LOCMARIA-PLOUZANE	Keriscoualch	1,0 14ème poste
LOGONNA-DAOULAS	du Bourg	1,0 9ème poste
LOPEREC	du Bourg	1,0 4ème poste
MELGVEN	de Cadol	1,0 5ème poste
PLOUARZEL	Trézien	0,5 restent 7 postes

II - OUVERTURES DE POSTES EN CLASSE

1 - Ecoles maternelles

NEVEZ	du Bourg	0,5 soit 2,5 postes
PLOURIN-LES-MORLAIX	Martin Luther King	0,5 3ème poste (par ajout d'1/2 poste)

2 - Ecoles élémentaires

SCAER	Joliot Curie	0,5 8ème poste (+ transfert d'1/2 poste de l'école maternelle)
-------	--------------	--

3 - Ecoles primaires

BREST	Célestin Freinet	1,0 5ème poste
BREST	Paul Langevin	1,0 8ème poste
BREST	Pen Ar Streat	0,5 13ème poste (par ajout d'1/2 poste)
CROZON	Saint-Fiacre	0,5 4ème poste (par ajout d'1/2 poste)
GUILER-SUR-GOYEN	du Bourg	1,0 4ème poste
LE TREHOU	du Bourg	1,0 4ème poste
MILIZAC	Marcel Aymé	0,5 9ème poste (par ajout d'1/2 poste)
PLOUGOULM	Charles Perrault	1,0 4ème poste
PONT-DE-BUIS	Cornec	1,0 6ème poste
SAINT-VOUGAY	du Bourg	0,5 4ème poste (par ajout d'1/2 poste)
SANTEC	Tanguy Prigent	0,5 5ème poste (par ajout d'1/2 poste)
TREGUNC	Marc Bourhis	1,0 11ème poste

4- Classes bilingues

BREST	à définir	1,0
ELLIANT	Ecole maternelle du Bourg	0,5 1er poste (+ transfert d'1/2 poste de la filière monolingue)
LE RELECQ-KERHUON	Ecole primaire Jules Ferry	0,5 2ème poste (par ajout d'1/2 poste)
LOPERHET	Ecole primaire Eric Tabarly	0,5 5ème poste (par ajout d'1/2 poste)
MOELAN-SUR-MER	Ecole primaire Kermoulin	0,5 soit 1,5 poste
PLUGUFFAN	Ecole primaire Antoine de Saint-Exupéry	0,5 1er poste (par ajout d'1/2 poste)
QUIMPER	Ecole primaire Jacques Prévert	1,0 4ème poste
QUIMPERLE	Ecole élémentaire Rue Thiers	0,5 1er poste (par ajout d'1/2 poste)
ST-THEGONNEC	du Bourg	0,5 1er poste (par ajout d'1/2 poste)

III - TRANSFERTS DE POSTES EN CLASSE

BANNALEC	Ecole maternelle du Bourg	1,0 de la filière monolingue vers la filière bilingue
LANDIVISIAU	Kervignounen	1,0 de la maternelle vers l'élémentaire
PLOMELIN	du Bourg	1,0 de l'élémentaire vers la maternelle
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	Ecole élémentaire Jules Ferry	1,0 de la filière monolingue vers la filière bilingue

IV - AUTRES POSTES

Fermeture de 4 postes de remplaçants monolingues et ouverture de 3 postes de remplaçants bilingues.